

Procès verbal Conseil Municipal du 07 décembre 2018

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy BERTHOLON, Maire.

Présents : M. Guy BERTHOLON, Mme Natacha DELAFOSSE, M. Christian MAUQUET, M. Cédric TERREE, M. Christophe JEAN, M. Matthias PAIN, M. Willy BLAKE-LEMARE, Mme Gaëlle VILLANT, M. Samuel MELLET

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : M. Hervé DHEROUVILLE, Mme Sandrine RENOUF

Absents : Néant

Approbation du procès verbal du CM du 14 septembre 2018

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative du budget

Délibération n° 2018/010

Le vase d'expansion du système de chauffage central du logement de la ferme doit être changé. Le montant des travaux s'élève à 245,30 € TTC.

Ces travaux n'ont pas été prévus au budget 2018. Une décision modificative du budget doit être prise. Le montant sera prélevé au budget investissement sur l'article 2132-13 (immeubles de rapport) et versé à l'article 2132-14 (immeuble de rapport - ferme de la Bigne).

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du budget.

Tarifs de la salle des fêtes

Délibération n° 2018/011

Le tarif de location de la salle des fêtes est inchangé depuis plusieurs années. Le prix de l'énergie a fortement augmenté depuis ces derniers mois.

Vu ces éléments, il est demandé au conseil municipal de statuer sur l'augmentation du tarif de location de la salle des fêtes et de la contribution au chauffage de la salle pendant la période hivernale.

Estimant qu'il y a des travaux de rénovation à faire dans la salle des fêtes et ne connaissant pas les tarifs de location des salles des communes voisines, le conseil décide de ne pas augmenter le tarif de location de la salle des fêtes qui reste à 170 €. Par contre il est décidé une augmentation de 10 € de la contribution pour les chauffage de la salle qui passe à 60 € en cas d'utilisation du chauffage lors d'une location.

Informations - Questions diverses

➤ Commissions municipales

Le conseil demande à ce que les commissions "Travaux" et "Voirie" se réunissent au moins une fois par an, avant le budget. Des dates seront fixées pour le mois de février.

➤ Randonnée quads et buggys

Suite à un rassemblement important de quads et de buggys, aux passages répétés d'engins motorisés sur nos chemins communaux et pour protéger nos chemins il est décidé d'étudier la possibilité de prendre un arrêté d'interdiction d'utilisation des chemins pour les loisirs mécaniques.

- Travaux
Rebouchage des trous sur la voirie chemin des sources
Eaux pluviales chemin Les Toquets
Eaux Pluviales La Bigne (la tranchée aménagée n'est pas signalée et risque d'être rebouchée par les labours)

- Blason de Saint-Germain d'Elle
Choix du modèle de blason pour les enveloppes et courriers

**Mairie
de
Saint-Germain d'Elle**



Tél. 02.33.57.09.52
mairie.st-germaindelle@orange.fr

- Dossier financier ferme de la Bigne
Suite à la rencontre de Mme et M. DOUCHIN avec les représentants de la chambre d'agriculture, Natacha DELAFOSSE présente le dossier. L'échéance étant fixée au 31 janvier, une décision sur la suite à donner au dossier devra être prise par le conseil avant fin janvier 2019.
- Colis de Noël
Distribution par les volontaire à partir du 15 décembre
- Dates 2019
Voeux 2019 : 13 janvier 2019
Démontage des décorations de Noël : 19 janvier 2019
Repas des anciens de la commune : 10 mars 2019
Commémoration 75ème anniversaire du débarquement : 15 juin 2019
- Demande de St-Lô Agglo
L'office du tourisme de St-Lô Agglo sollicite notre commune pour utiliser gratuitement la salle des fêtes pour un bal pour les enfants de l'agglo pendant les vacances de février. Compte tenu du faible montant demandé pour une location qui n'a pas une grande incidence sur le budget de l'Agglo mais qui en a pour notre budget, le conseil municipal refuse la gratuité de la location, et proposera le tarif habituel avec chauffage
- Chemin aux Clercs, problème de déversement
Il existe toujours deux problèmes de voirie concernant l'exploitation de M. et Mme HOREL. Il s'agit d'une part, de l'ouverture de champ, faite sans déclaration, lieu-dit Richebourg route de l'Elle (RD 290). Et d'autre part, des écoulements provenant de la stabulation sur le Chemin aux Clercs (VC 15) qui posent un réel problème de salubrité et de santé publique pour les riverains et utilisateurs de la voie. Un courrier de mise en demeure sera envoyé avec accusé de réception pour régulariser la situation de l'ouverture de champ et trouver une solution pour empêcher les écoulements sur le chemin communal.